

Projet régional

Gestion de l'interruption de tâche lors de l'administration médicamenteuse

L'interruption de tâche est un facteur favorisant la survenue d'évènements indésirables (notamment d'erreurs médicamenteuses) du fait d'une banalisation par les professionnels de santé. Le groupe de travail national HAS « sécurisation de l'administration des médicaments » a souhaité travailler autour de la notion d'interrompre à bon escient, au bon moment, de la bonne façon...

Le projet vise à proposer une démarche de sensibilisation et d'identification des situations les plus à risques pour lesquelles des actions correctives seront mises en œuvre. Il devrait permettre à chaque établissement d'améliorer la maîtrise des interruptions de tâches et de développer une culture de sécurité autour de cette thématique.

Objectifs :

- Sensibiliser les professionnels de santé et les directions des établissements sanitaires et médico-sociaux (EHPAD) sur les risques associés aux Interruptions de Tâches (IT) lors de l'administration des médicaments
- Mettre en œuvre les outils du guide national HAS dans les établissements sanitaires et médico-sociaux (EHPAD) sur les IT (dont l'audit)
- Réaliser un retour d'expérience à l'échelon régional

Méthode :

- Périmètre : Etablissements sanitaires et médico-sociaux / tous professionnels de santé faisant partis du circuit du médicament
- Outil utilisé : le projet sera basé autour du guide national HAS¹ qui reprend 3 étapes majeures :
 - **Phase de diagnostic** (2 mois) :
 - Sensibiliser les professionnels
 - Reprendre en équipe le processus d'administration des médicaments dans le service de soins/unité de vie
 - Observer les interruptions de tâches par l'audit
 - **Phase de déploiement des actions** (6 à 8 mois) :
 - Suivre les actions engagées suite à la phase de diagnostic
 - Restituer des résultats à l'échelle régionale
 - **Phase d'évaluation et de mesure d'impact** (2 mois) :
 - Répéter l'audit observationnel
 - Réajuster les actions en cours si nécessaire

Accompagnement :

Les équipes engagées dans le projet pourront compter sur l'appui méthodologique de l'OMÉDIT et du CAPPS Bretagne afin de les soutenir dans la mise en œuvre des outils de diagnostic (audit notamment) et également dans le suivi en proximité du déploiement des actions d'améliorations.

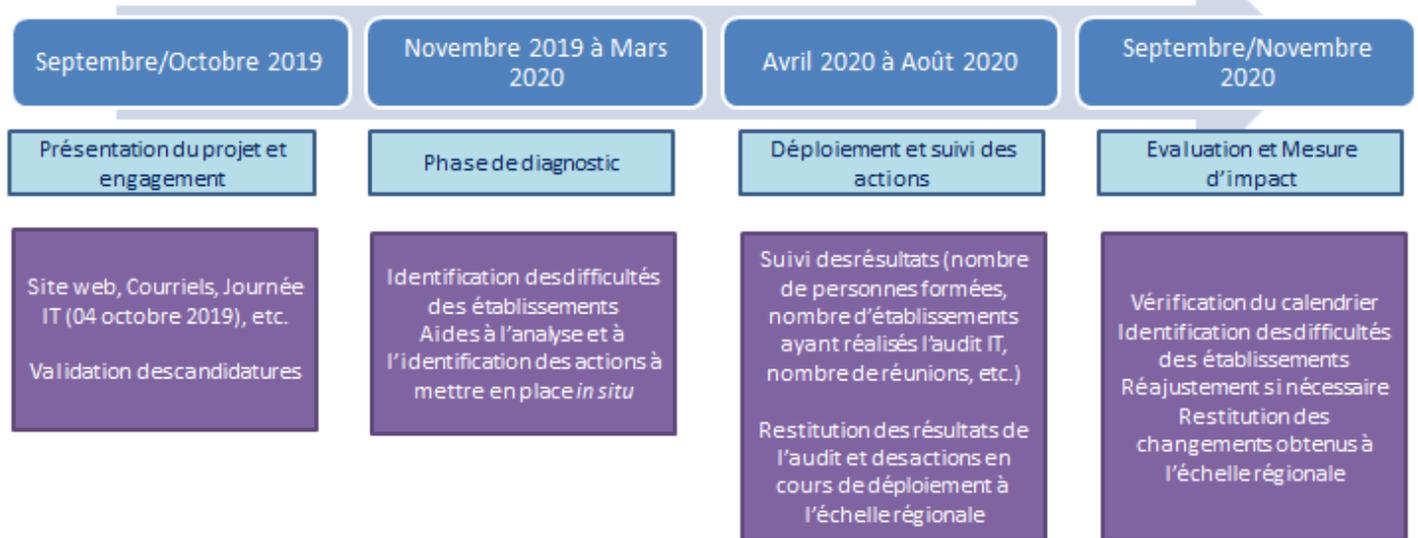
L'OMÉDIT Bretagne et le CAPPS Bretagne apporteront également un retour à l'échelon régional sur ce projet.

Engagement de l'établissement :

En s'engageant dans le projet régional « Interruption de tâche lors de l'administration médicamenteuse », l'établissement assure mettre en œuvre les différentes étapes du projet, et contribuer au suivi et reporting mis en place.

¹ Guide national HAS - L'interruption de tâche lors de l'administration des médicaments « Comment pouvons-nous créer un système où les bonnes interruptions sont autorisées et les mauvaises bloquées »

Calendrier :



VOS OBJECTIFS



OUTILS



Participation au projet régional

Si vous souhaitez participer au projet régional, merci de bien vouloir renseigner la fiche d'adhésion ci-après et la retourner dûment complétée à l'adresse suivante : contact@reva-bretagne.fr, **avant le 15 novembre 2019.**

FICHE D'ADHESION DE L'ETABLISSEMENT

« Projet régional : gestion de l'interruption de tâche lors de l'administration
médicamenteuse »

Nom de l'établissement :

Année souhaitée de déploiement : 2019/2020

Merci de nous préciser les services de soins / unités de vie dans lesquelles vous souhaitez réaliser le projet ainsi que les noms et prénoms des professionnels responsables du projet (nécessaire pour le suivi du projet et la mise à disposition des outils)

Service de soins / Unité de vie	Nom et prénom du responsable du projet	Coordonnées (mail et tél.)

Je soussigné, directeur du (nom de l'établissement).....

Fait acte de candidature au projet régional « Gestion de l'interruption de tâche lors de l'administration médicamenteuse », et m'engage à mettre en œuvre la totalité des étapes du projet.

Fait à :

Le :

Signature :

Afin de valider définitivement votre adhésion, merci de bien vouloir renseigner et retourner cette fiche dûment complétée à l'adresse suivante : contact@rreva-bretagne.fr, **avant le 15 novembre 2019**

